

Interpellation présentée par le député:

M. Hugues Hiltbold

Date de dépôt: 12 février 2004

Interpellation urgente écrite concernant la date d'entrée en vigueur de la loi supprimant les droits de succession pour les conjoints et les parents en ligne directe

Le groupe parlementaire radical a pris acte du scrutin populaire du dimanche 8 février 2004 qui a vu une acceptation sans appel, à près de 75% des votants, de la suppression des droits de succession pour les conjoints et les parents en ligne directe.

Il relève également que la proposition radicale, suggérée au soir des votations, qui demandait au Conseil d'Etat de prévoir une entrée en vigueur immédiate de la loi n'a pas été retenue.

Au vu de ce qui précède, je vous demande au nom du groupe radical, de me communiquer la date d'entrée en vigueur de la loi précitée.